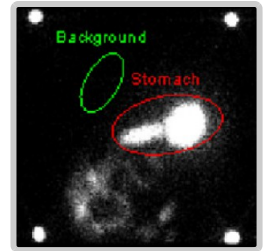




Vidange gastrique

La scintigraphie de l'estomac

La scintigraphie de la vidange gastrique permet de suivre le passage d'un repas dans l'estomac et d'étudier les contractions de celui-ci.



Cet examen est utilisé en cas de troubles digestifs, lorsqu'une mauvaise vidange de l'estomac (appelée 'gastroparésie') est envisagée, par exemple au cours d'un diabète. Il peut aussi servir à explorer un reflux gastro-oesophagien.

Quelle est la durée de l'examen ?

Ce type d'examen dure environ une demi-journée.

Comment se passe l'examen ?

A votre arrivée au service, vous êtes accueilli(e) par les secrétaires du service. Vous serez ensuite pris(e) en charge par le médecin responsable et par les manipulateurs radio. Vous devrez alors ingérer un repas constitué d'une omelette à laquelle est incorporée le traceur, accompagnée de biscottes, et d'eau.

Les images seront ensuite réalisées en plusieurs fois sur une période d'au moins 3 heures.

Comment se préparer à l'examen ?

L'examen doit être réalisé le matin à jeûn (si vous êtes diabétique, merci de le signaler dès la prise de RV à nos secrétaires). Il vous est recommandé d'interrompre les traitements à visée digestive pendant les 48h qui précèdent l'examen (adressez-vous à votre médecin en cas de doute).

Et après l'examen ?

Il vous est conseillé de bien boire afin d'éliminer rapidement le produit qui vous a été injecté.

Vous devrez revoir votre médecin pour décider de la suite à donner à votre dossier en fonction des résultats de la scintigraphie.





Est-ce dangereux ?

L'examen est contre-indiqué chez la femme enceinte en raison de la grande fragilité du fœtus.

Pour les autres patients, l'examen n'est pas dangereux car les niveaux de rayonnements utilisés sont toujours calculés au plus juste pour chaque patient, dans un souci permanent de radioprotection. Enfin, tous les examens intègrent le système de traçabilité du service. Les machines sont entretenues régulièrement, leur bon fonctionnement est vérifié chaque jour.

Il n'y a pas d'effet secondaire ou d'allergie.

Comment prendre rendez-vous ?

Par téléphone auprès du secrétariat au 03 26 77 27 77, ou sur place au service de Scintigraphie de Courlancy.

